Date d'édition: 08.02.2011 Numéro de version 1 Révision: 17.10.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· Identificateur de produit

· Nom du produit: LAVE GLACE -10°C TOUTES SAISONS

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation: Préparation

Code produit 31077

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

CSA/AMH LABO

ZI LA GLACIERE

10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE

info@csa-serbource.com Tel: 03.25.24.81.56 Fax: 03.25.24.27.23

· Service chargé des renseignements: Laboratoire

· Numéro d'appel d'urgence: INRS Tél: (33) (0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

- · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- · Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes et de

tout autre source d'inflammation. - Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

(suite page 2)

Révision: 17.10.2019 Date d'édition: 08.02.2011 Numéro de version 1

Nom du produit: LAVE GLACE -10°C TOUTES SAISONS

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ou se doucher.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique: Mélanges
- o dos substanços indiquões ci-anvõs

AS: 64-17-5	éthanol	< 25%
EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 RTECS: KQ 6300000	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 107-21-1 EINECS: 603-027-00-1 Numéro CE: 203-473-3	Ethylène-glycol	< 1
a N s		

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation excessive:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les veux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

Date d'édition: 08.02.2011 Numéro de version 1 Révision: 17.10.2019

Nom du produit: LAVE GLACE – 10° TOUTES SAISONS

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- · Préventions des incendies et des explosions:





Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage Ne conserver que dans l'emballage d'origine
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des produits incompatibles.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol (25-50%)

VME (France) Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

(suite page 4)

Date d'édition: 08.02.2011

Numéro de version 1

Révision: 17.10.2019

Nom du produit: LAVE GLACE -10° TOUTES SAISONS

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection -

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

· Aspect:

Forme: Couleur: Liquide

Rose fluo

Odeur:

Caractéristique

· valeur du pH à 20°C:

8.5

· Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé

Point d'ébullition:

Non déterminé

. Point de congélation:

< -10°C

· Point d'inflammation (éclair):

· Température d'auto inflammation: 425°C

36°C

· Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 5)

Date d'édition : 08.02.2011

Numéro de version 1

Révision: 17,10,2019

Nom du produit: LAVE GLACE -10°C TOUTES SAISONS

	(suite de la page
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur- air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	5,5 Vol %
Supérieure:	44 Vol %
· Pression de vapeur à 20°C:	59 hPa
· Densité à 20°C:	0,98 g/cm³
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Entièrement miscible

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64-17-5 Ethanol

Oral LD50 10470 mg/kg (rat)
Dermique LD50 > 2000 mg/kg (lapin)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

Date d'édition: 08.02.2011 Numéro de version 1 Révision: 17.10.2019

Nom du produit: LAVE GLACE -10°C TOUTES SAISONS

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitre 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de

produits dangereux - route et train):

3 (F1) Liquides inflammables.

· Code danger:

30

· No ONU:

1993

· Groupe d'emballage:

III

· Etiquette de danger:

· Nom d'expédition des Nations unies:

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), disposition spéciale 640E

· Quantités limitées (LQ)

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

D/E

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



· Classe IMDG:

3

· No ONU:

1993

· Label

3

· Groupe d'emballage:

III

· No EMS:

F-E,S-E

· Polluant marin:

· Désignation technique exacte:

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL

ALCOHOL)

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



· Classe ICAO/IATA:

· No ID ONU:

1993

· Label

(suite page 7)

Date d'édition: 08.02.2011 Numéro de version 1 Révision: 17.10.2019

Nom du produit: LAVE GLACE -10°C TOUTES SAISONS

(suite de la page 6)

· Groupe d'emballage:

· Désignation technique exacte:

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

- · "Règlement type" de l'ONU: UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III
- · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

15 Informations réglementaires

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent